









Dossier de presse

Avril 2024

Hôtel du Département

**Contact presse:** 

Sarah Le Borgne 02 97 54 82 11 / 06 31 47 42 60 presse@morbihan.fr



## LE PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNÉE, UNE COMPÉTENCE DÉPARTEMENTALE

Le Département a parmi ses compétences l'établissement du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR), en concertation avec la fédération départementale de la randonnée et les communes concernées par les tracés d'itinéraires.

La fédération départementale de randonnée du Morbihan a notamment pour mission d'organiser, développer et promouvoir la pratique de la randonnée sous toutes ses formes et pour tous les publics, d'organiser les GR®, GR® de Pays et PR par la création, le balisage, l'entretien, la numérisation et la promotion des itinéraires de randonnée. Elle œuvre ainsi au quotidien à la mise en œuvre et à l'amélioration du GR®34.

Le Département quant à lui, intervient en maîtrise d'ouvragedestravaux sur les itinéraires département aux et par conséquent sur celui du GR34. Cet itinéraire est étroitement lié à la mise en œuvre de la servitude de passage des piétons le long du littoral (SPPL), compétence de l'Etat et pour laquelle le département accompagne sa mise en œuvre dans le cadre d'une convention récemment signée.

L'entretien de ces sentiers revient aux communes qui peuvent bénéficier d'un accompagnent financier du département via un dispositif d'aides dédié.

## MISE EN ŒUVRE DU SENTIER CÔTIER SUR SURZUR ET LE TOUR DU PARC, UNE HISTOIRE DE LONGUE DATE

Ce territoire étant classé Natura 2000, il a fait l'objet d'études environnementales et juridiques poussées en lien avec les services de l'Etat et a nécessitél'engagement d'une enquête publique dédiée. L'objectif était de répondre de la manière la plus adéquate aux enjeux de la préservation des milieux et des espèces et de la servitude de passage des piétons sur les espaces privés.

Les travaux d'ouverture du sentier ont été réalisés entre 2018 et 2023, par le Département toujours en lien avec les services de l'Etat à raison de section de 3 à 6 km environ par année. Ils ont été réalisés entre septembre et mars pendant la période de moindre dérangement de la faune et la flore.

Cet itinéraire représente un investissement de 1,5 millions d'euros pour le Département du Morbihan. Les deux dernières sections réalisées entre Kerdré et Boderhaff sur le Tour du Parc et entre Kergal et Normélec sur Surzur ont bénéficié d'un accompagnement financier de l'Etat et du Centre d'études et d'expertise sur les risques, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) dans le cadre du programme « France Vue sur Mer » pour un montant de subvention de 165 000 €. Le Département sollicitera un nouvel appui financier au titre de « France Vue sur mer » pour la dernière section restant à ouvrir.

Commune	Section	Km de la section	Année de réalisation	Montant des travaux
Etudes préalables et permis d'aménager			2015-2016	180 000 € TTC
Surzur	Le Couardir - Kergal	3,2 km	2018-2019	90 000 € TTC
Surzur	Trély / Réniac	3,2 km	2018-2019	210 000 € TTC
Le Tour du Parc	Pont-Caden - Kerdré	1,9 km	2019-2020	96 000 € TTC
Surzur	Le Cosquer / Pont-Caden	3,3 km	2019-2020	125 000 € TTC
Le Tour du Parc	Kerdré / Boderhaff	2,3 km	2021-2022	117 000 € TTC
Surzur	Lambré	0,55 km	2021-2022	76 000 € TTC
Surzur	Goarh-Kergal / Nomelec	5,5 km	2021-2023	240 000 € TTC
Surzur	Reniac / Le Couardir :	6,7 km	2024 - 2025	300 000 € TTC
Le Tour du Parc	Castel / Pencadenic	0,7 km	2025	90 000 € TTC
TOTAL		21,7 km		1500 000 €

La section Reniac/Le Couardir sera réalisée d'ici 2025.

La section Castel à Pencadenic sur le Tour du Parc sera améliorée à partir de l'hiver prochain pour permettre une meilleure circulation piétonne, notamment au sein des chantiers ostréicoles.

Cette inauguration vient consacrer la mise en œuvre d'un projet de 10 ans au bénéfice des usagers pour la découverte du littoral des 2 communes de Surzur et du Tour du Parc, en presqu'île de Rhuys et en rivière de Pénerf.











Hôtel du département 2 rue de Saint-Tropez 56000 VANNES Tél. 02 97 54 80 00 morbihan.fr